

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 166 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Roger GUICHARD - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Alain ROUSSET - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Gérard AZIBI représenté par Jessie LINTON - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Nassera BENMARNIA représentée par Pauline ROSSELL - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martine CESARI représentée par Romain BUCHAUT - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Marie-Ange CONTE

représentée par Roger PELLENC - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Christian DELAVET représenté par André BERTERO - Vincent DESVIGNES représenté par Eric GARCIN - Sylvaine DI CARO représentée par Jacques BOUDON - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Frédéric GIBELOT représenté par Michel RUIZ - Jean-Pascal GOURNES représenté par Jean-Jacques COULOMB - Yannick GUERIN représenté par Didier KHELFA - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Nathalie TESSIER - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Remi MARCENGO représenté par Bernard DEFLESSELLES - Eric MERY représenté par Jean-Marc SIGNES - Lourdes MOUNIEN représentée par Eric SEMERDJIAN - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Bernard RAMOND représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Anne REYBAUD représentée par Franck SANTOS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO - Aïcha SIF représentée par Laure ROVERA - Francis TAULAN représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Anne VIAL représentée par Dona RICHARD - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Louis VINCENT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Doudja BOUKRINE - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Robert DAGORNE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Anne MEILHAC - Yves MORAINÉ - Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Solange BIAGGI représentée à 14h45 par David GALTIER – Daniel GAGNON représenté à 15h00 par Roland GIBERTI – Eric CASADO représenté à 15h28 par Patrick GRIMALDI – Nicole JOULIA représentée à 15h40 par Claudie MORA – Françoise TERME représentée à 15h47 par Nicolas ISNARD.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laurent BELSOLA à 15h11 – Anthony KREHMEIER à 15h23 – René RAIMONDI à 15h28 – Monique FARKAS à 15h45 – Sophie GRECH à 15h45 – Samia GHALI à 15h47 – Jean Marc SIGNES à 15h48 – Pierre LEMERY à 15h50 – Philippe GINOUX à 16h00 – Olivia FORTIN à 16h00 – Chantal GARCIA à 16h00 - Marie BATOUX à 16h00 – Gérard FRAU à 16h03 – Sophie GUERARD à 16h06 – René-Francis CARPENTIER à 16h09 – Marylène BONFILLON à 16h11.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-003-16096/24/CM

■ Reversement des recettes de la collecte des métaux issus de la crémation 89355

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les crématoriums d'Aix, Aubagne, Marseille, Martigues produisent chaque année des déchets métalliques ferreux, non ferreux et des métaux précieux issus des crémations. Dans la mesure où l'ensemble des métaux issus de la crémation est recyclable la Métropole-Aix-Marseille-Provence a décidé de procéder à leur valorisation.

Au vu de la loi 3DS et du nouvel article L2223-18-1-1 concernant les métaux issus de la crémation, le statut des métaux est définitivement acté : ils ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Le 18 mars 2024, le Conseil d'Exploitation a approuvé le montant et la liste des associations qui percevront le reversement des recettes dues à la collecte des métaux issus de la crémation. Cet article est applicable depuis le 7 août 2022.

Le gestionnaire du Crématorium peut organiser la récupération des métaux après crémation mais leur revente ne peut être destinée qu'aux opérations suivantes :

- Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L2223-27 du CGCT.
- Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou une fondation reconnue d'utilité publique.

Ces dispositions figurent sur tout document de nature contractuelle prévoyant la crémation du défunt et sont affichées dans la partie des crématoriums ouverte au public.

Dans le cadre de la revalorisation de ces métaux, il est proposé de reverser ces recettes à diverses associations comme suit :

➤ Crématorium d'Aix-en-Provence :

Montant de la recettes 2023 : 92 726 euros.

Recette reversée à la Fondation de France, cette Fondation est reconnue d'utilité publique.

➤ Crématorium d'Aubagne :

Montant de la Recette 2023 : 21 978,77 euros.

Recette reversée à la Fondation PFG, cette association est sous l'égide de la Fondation de France et reconnue d'utilité publique.

➤ Crématoriums de Marseille et Martigues :

Montant de la recette 2023 du Crématorium de Marseille : 71 231,58 euros.

Montant de la recette 2023 du Crématorium de Martigues : 19 115,43 euros.

↳ Soit un total de : 90 347,01 euros

Recettes reversées à part égales à des associations d'intérêt général :

| | |
|---|------------------|
| ↳ Le Point Rose, N° SIRET : 83363560000012 : | 15 057,84 euros. |
| ↳ Les Cuisstots du Cœur, N° SIRET : 53378713100010 : | 15 057,84 euros. |
| ↳ KADOMINO, n° SIRET 80145880300021 : | 15 057,84 euros. |
| ↳ Trisomie 21 Bouches-du-Rhône, n° SIRET 32300388900074 : | 15 057,84 euros. |

| | |
|--|------------------|
| ↳ Perce Neige N° SIRET 31507161300022 : | 15 057,84 euros. |
| ↳ Le Gai Rire, n° SIRET 49020715600020 : | 15 057,84 euros. |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 18 mars 2024.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il appartient au conseil de la métropole d'approuver le reversement des recettes des métaux issus de la crémation à des associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général cité ci-dessus ;
- Qu'il appartient au Conseil de la Métropole d'approuver le montant reversé aux Associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général cité ci-dessus.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le reversement des recettes des métaux issus de la crémation à des Associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général comme suit

➤ Crématorium d'Aix-en-Provence :

Montant de la recettes 2023 : 92 726,00 euros.

Recette reversée à la Fondation de France, cette Fondation est reconnue d'utilité publique.

➤ Crématorium d'Aubagne :

Montant de la Recette 2023 : 21 978,77 euros

Recette reversée à la Fondation PFG, cette association est sous l'égide de la Fondation de France et reconnue d'utilité publique.

➤ Crématoriums de Marseille et Martigues :

Montant de la recette 2023 du Crématorium de Marseille : 71 231,58 euros.

Montant de la recette 2023 du Crématorium de Martigues : 19 115,43 euros.

Soit un total de : 90 347,01 euros.

Recettes reversées à part égales à des associations d'intérêt général :

| | |
|---|------------------|
| - Le Point Rose, N° SIRET : 83363560000012 : | 15 057,84 euros. |
| - Les Cuistots du Cœur, N° SIRET : 53378713100010 : | 15 057,84 euros. |
| - KADOMINO, n° SIRET 80145880300021 : | 15 057,84 euros. |
| - Trisomie 21 Bouches-du-Rhône, n° SIRET 32300388900074 : | 15 057,84 euros. |
| - Perce Neige N° SIRET 31507161300022 : | 15 057,84 euros. |

- Le Gai Rire, n° SIRET 49020715600020 : 15 057,84 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Crématoriums de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 67 – nature 6743.

Ces crédits relèvent de la politique « services collectifs » et de la sous politique « crématoriums » et du programme crématoriums et seront exécutés par le service gestionnaire « 8CREMS ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Crématoriums de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 67 – nature 6743.

Ces crédits relèvent de la politique « services collectifs » et de la sous politique « crématoriums » et du programme « crématoriums » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8CREMT ».

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget annexe Crématoriums de l'exercice 2024, en section fonctionnement : chapitre 70 - Nature 7088.

La recette relève de la politique « services collectifs » et de la sous politique « crématoriums » et du programme « crématoriums » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8CREMS ».

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget annexe Crématoriums de l'exercice 2024, en section fonctionnement : chapitre 70 - Nature 7088.

La recette relève de la politique « services collectifs » et de la sous politique « crématoriums » et du programme « crématoriums » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8CREMT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances,
Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA